

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire de produits de santé

**Décision DG n° 2008-238 du 3 septembre 2008 portant nomination d'un expert  
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique**

NOR : *SJSM0830870S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à  
R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la  
commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Moriette (Guy) est nommé expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50  
susvisé, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 26 janvier 2007 susvisée.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 3 septembre 2008.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT